

COMMUNIQUÉ No. 37 — 13 mai 2021
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs, alors que les efforts de chacun d'entre nous portent fruit dans notre lutte contre la pandémie, nous pouvons espérer pour bientôt un certain retour à la normale. Je vous fais parvenir quelques rappels, informations et invitations :

1. Le nombre maximal de 25 participants dans les lieux de culte en zone rouge est maintenu pour l'instant.

- A. Puisqu'ils sont en zone rouge, nos lieux de culte doivent continuer jusqu'à nouvel ordre à tenir des célébrations regroupant un maximum de 25 participants (tous âges confondus à l'exception des intervenants).
- B. Rappelons que le port du masque d'intervention (**masque de procédure**) est toujours obligatoire et qu'une distance de deux mètres (au lieu d'un mètre cinquante) doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.

2. Vaccination

La Table interreligieuse de concertation et des représentants de la Santé publique a tenu des échanges le 6 mai dernier, au sujet de la vaccination de la population du Québec. La Santé publique nous demande de participer aux efforts pour encourager la vaccination auprès de nos communautés, et aussi auprès de la population en général.

Vous trouverez sur cette page web du matériel disponible en plusieurs langues qui encourage la vaccination : <https://accesss.net/documents-multilingues-sur-la-vaccination-contre-la-covid-19/>. Merci de vous sensibiliser à cette question et d'inviter les membres de votre communauté à faire de même.

3. Rappel - Baptêmes, premières communions, confirmations

- A. La limite de 25 participants continue de s'appliquer aux baptêmes, premières communions et confirmations. Ces célébrations sacramentelles doivent être réalisées séparément des messes du dimanche ou de semaine. Par solidarité sociale et par souci de la santé de nos frères et sœurs, merci de vous y conformer.
- B. La répartition des premières communions et des confirmations en petits groupes de 25 participants entraîne souvent la multiplication des cérémonies. Ceci nécessite une disponibilité accrue de la part des pasteurs et du personnel pastoral. Dans certains milieux, compte tenu des ressources limitées, il n'est pas possible de procéder ainsi. En conséquence, selon le discernement de votre équipe, vous pouvez ou bien tenir les célébrations avec un nombre réduit d'ici la fin juin, ou bien les reporter à l'automne 2021.
- C. Le décret général pour la célébration du sacrement de la confirmation par les curés ou administrateurs paroissiaux s'étend jusqu'au 24 juin prochain. Une réflexion est en cours pour évaluer s'il doit être prolongé.

- D. Voici le lien pour le « Protocole sanitaire pour célébrer la confirmation » : https://diocesemontreal.org/Protocole_confirmation. Pour trouver la documentation pertinente à l'ensemble des célébrations liturgiques : <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/personnel-pastoral>.
- E. Je rappelle aux paroisses qu'elles peuvent faire appel à un ministre de la confirmation délégué par l'archevêque. En ce contexte de difficultés financières, certains milieux peuvent hésiter à le faire, en raison des honoraires souvent associés à cette visite pastorale. Il ne faudrait pas que cette question soit un obstacle. Un échange avec le ministre invité permettra, j'en suis sûr, de trouver un terrain d'entente. Pour information, voici les balises pour la rémunération d'un prêtre pour ministère occasionnel : https://diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/Personnel%20Pastoral/19-01-01_Remuneration_des_pretres_2019%20FR.pdf

4. Profil de vitalité

La réalité du terrain est un des éléments fondateurs de la planification de l'archevêché de Montréal. Ainsi, nous avons demandé à chaque paroisse et mission de se regarder sous l'angle de leur raison d'être dans la mission de l'Église diocésaine. Nombre de paroisses et missions ont déjà reçu ou vont très bientôt recevoir un *Profil paroissial de vitalité pastorale et missionnaire* qui poursuit ces objectifs. Nous invitons les paroisses et missions à remplir le Profil en équipe pastorale, avec la contribution des laïques engagés dans l'animation de leur communauté. Pour plus d'informations, contactez votre vicaire épiscopal.

5. Nouvelle approche pour le signalement des plaintes pour l'Église de Montréal

Message spécial aux membres du personnel pastoral (prêtres, diacres, APL, RSE, mandatés ou non, rémunérés ou bénévoles) :

Lors d'une conférence de presse tenue le 5 mai dernier, l'Archevêché de Montréal a annoncé au grand public les principaux axes de l'approche : la création d'un poste d'ombudsman indépendant, la mise en place d'un protocole révisé, le recours à un comité consultatif reconfiguré, recours à un service d'enquête indépendant, le développement de sessions de sensibilisation et de formation pour tout le personnel diocésain.

Les membres du personnel pastoral sont invités à parcourir attentivement les documents qui font état des mesures désormais en vigueur : <https://diocesemontreal.org/fr/signaler-un-abus/traitement-plaintes-abus>. Suite à la lecture de ces documents, je les remercie de faire parvenir leurs questions, réactions, commentaires et préoccupations à espacedialogue@diocesemontreal.org, d'ici vendredi prochain, le 14 mai à 17 h 00. Leurs remarques seront utiles pour la préparation d'une rencontre de tout le personnel pastoral, le 20 mai prochain, à 13 h 30 :

Lien Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/82990492688>

Cette rencontre nous permettra d'explorer ensemble les aspects plus concrets et les conséquences pratiques des nouveaux protocoles. Une période de questions est également prévue à l'horaire.

Dans les semaines et les mois qui viennent, d'autres rencontres d'échanges sur la nouvelle approche de signalement des plaintes sont prévues, afin de rejoindre l'ensemble des personnes engagées en Église :

bénévoles, membres du personnel administratif, employés des Fabriques, etc. Plus d'informations seront communiquées sous peu. Nous sommes tous et toutes concernés!

6. Présentation ProDon pour les fabriques

Le Département des services administratifs aux fabriques vous invite à la présentation en ligne de ProDon, un logiciel de gestion des dons et des donateurs. La présentation aura lieu sur Zoom à 19 h 30, le 17 mai 2021, à 19 h 30 en français et le 18 mai 2021, à la même heure, en anglais. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec servicesfabriques@diocesemontreal.org.

Lien Zoom pour le 17 mai 2021, à 19 h 30 :

<https://zoom.us/j/94885558078?pwd=SGtvZkFGR0dQb2FZcnV5NVZKUGw4dz09>

ID de réunion : 948 8555 8078 - Code secret : 550441

Lien Zoom pour le 18 mai 2021, à 19 h 30 :

<https://zoom.us/j/94895833002?pwd=RHRyeU9GdDRSeGZQZjBMWlbnMFQyQT09>

ID de réunion : 948 9583 3002 - Code secret : 110423

7. Fête patronale

En ce temps de pandémie, il ne sera vraisemblablement pas possible de nous réunir en grand groupe pour célébrer notre fête patronale : la Visitation de la Vierge Marie. Toutefois, Mgr Lépine présidera une messe solennelle à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, le lundi 31 mai à 17 h 00 qui s'ajustera aux règles sanitaires en vigueur et qui sera visible en direct sur la chaîne diocésaine.

<https://www.youtube.com/channel/UC9NYPA4cnZNcsOXnGx1-Qgg>

8. VIA LUCIS - Chemin de la Lumière *Ouvert à tous*

Joignez-vous aux plus de 50 jeunes de différents groupes de l'archidiocèse de Montréal qui animeront le Chemin de la lumière avec la participation de notre Archevêque, le 21 mai 2021 à 19 h 00. Pour s'inscrire : <https://bit.ly/3eygZH6>

9. Mise-en-œuvre de la mission auprès des jeunes

Ce cours s'offre avec et sans accréditation! Les 17 et 31 mai, 7 et 14 juin 2021 <https://bit.ly/2RloZfJ>.

Que l'Esprit Saint vous donne courage, endurance, créativité et force, alors que nous montons ensemble vers la Solennité de la Pentecôte. Qu'il vous garde dans la paix du Christ ressuscité.



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal